

Déclaration des modifications intervenues au sein d'une exploitation • Campagne 2020

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Qui doit remplir ce formulaire ?

Toute exploitation ayant connu une modification depuis la dernière campagne.

Pour être pris en compte pour la prochaine déclaration PAC, ces changements doivent impérativement être signalés à la DDT(M)/DAAF du département du siège d'exploitation au plus tard le 15 mai.

Rappel : Dans le cas de certaines modifications telles que la mise à jour des associés, du RIB, d'un n° de BDNI ou d'une adresse postale (hors changement de département du siège d'exploitation), l'utilisation de telepac est recommandée (onglet « Données de l'exploitation »).

Il est également possible d'utiliser le présent formulaire (paragraphe « Identification de l'exploitation avant modification » ainsi que le feuillet 2 *Données d'identification de l'exploitation après modification*).

Ces modifications peuvent être effectuées tout au long de l'année.

Le **feuillet 1** du formulaire liste les différents cas de modification visés. Il convient de cocher le cas correspondant à votre situation.

Les **feuilles 2 et 3** sont à renseigner le cas échéant selon le type de modification apportée à l'exploitation (les cas où il est nécessaire de compléter ces feuillets sont précisés dans le feuillet 1).

En cas de difficultés pour identifier la situation correspondante, il est recommandé de contacter la DDT(M)/DAAF du siège de l'exploitation.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR

Aucune pièce justificative n'est requise dans le cas de simples modifications des coordonnées de l'exploitation.

En cas de modification des coordonnées bancaires, il convient de fournir un RIB à jour.

Par ailleurs, dans tous les autres cas :

Si l'exploitation suite à modification est une société :

- Kbis à jour de la nouvelle société
- statuts à jour de la nouvelle société
- procès-verbaux d'assemblée générale de chacune des sociétés impliquées (de l'ancienne et de la nouvelle société le cas échéant) mentionnant les changements

Si l'exploitation suite à modification est exercée sous forme individuelle :

- attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)
- si l'exploitation fait suite à la dissolution d'une forme sociétaire, fournir également les procès-verbaux d'assemblée générale de dissolution de l'exploitation

REMARQUE : dans tous les cas, ces pièces ne sont à transmettre que si elles n'ont jamais été communiquées à la DDT(M)/DAAF

IDENTIFICATION de l'exploitation AVANT modification

N° PACAGE

N° SIRET

POUR UN EXPLOITANT INDIVIDUEL :

M. Mme (rayez la mention inutile) NOM :

Nom de naissance :

Prénoms : Né(e) le :

à : Département ou pays :

POUR UNE EXPLOITATION SOUS FORME SOCIÉTAIRE :

Dénomination sociale :

Forme juridique : GAEC EARL SCEA SARL Groupement pastoral

Autres :

Fait en 2 exemplaires (un pour l'exploitant, un pour la DDT(M)/DAAF)

À : , le

Signature de l'exploitation *Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC. Chaque signataire doit indiquer son nom et son prénom.*

Déclaration des modifications intervenues au sein d'une exploitation • Campagne 2020

Feuille 1 : nature des modifications apportées à l'exploitation

CAS 1 – MODIFICATION DES DONNÉES d'exploitation SANS ÉVOLUTION DE SA STRUCTURE

CAS 1.1 modification des DONNÉES D'IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION (adresse, RIB, adresse électronique, téléphone... y compris changement de dénomination) HORS CHANGEMENT DE DÉPARTEMENT du siège d'exploitation

mes démarches → Renseigner les nouvelles données d'identification dans le *Feuille 2*

CAS 1.2 modification de la LISTE DES ASSOCIÉS, DE LEUR QUALITÉ ou, dans le cas des GAEC, de leur PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ (hors mouvements d'associés entraînant des apports ou des retraits fonciers)

mes démarches → Renseigner les *Feuillets 2 et 3*
→ Renseigner le cas échéant un formulaire *Demande d'attribution de numéro pacage* pour chaque associé n'en détenant pas

CAS 1.3 modification de la localisation du SIÈGE D'EXPLOITATION AVEC CHANGEMENT de département

mes démarches → Renseigner les nouvelles données d'identification dans le *Feuille 2*

Informations complémentaires Sauf cas particuliers, un nouveau numéro pacage sera communiqué par la DDT(M)/DAAF du département du nouveau siège. C'est ce numéro qu'il conviendra d'utiliser pour la télédéclaration des aides PAC.
S'agissant d'un changement de numéro pacage pour des raisons administratives, les DPB seront directement transférés par la DDT(M) au nouveau numéro pacage

CAS 2 – CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ par un ou plusieurs agriculteurs

NB : création d'une société par des agriculteurs déjà installés sous forme individuelle ou en société (avec ou sans maintien des exploitations initiales). Dans les autres cas (création d'une société par des agriculteurs n'ayant jamais eu d'activité agricole auparavant), il convient de compléter le formulaire *Demande d'attribution de numéro pacage*.

CAS 2.1 création d'une société par UN SEUL AGRICULTEUR DÉJÀ INSTALLÉ

mes démarches → Renseigner les informations relatives à la nouvelle société dans les *Feuillets 2 et 3*
→ Pour transférer des DPB à la nouvelle société, des *clauses de transfert de DPB** de type A, B ou C doivent être contractées

Informations complémentaires Un numéro pacage sera attribué à la nouvelle entité. C'est ce numéro qu'il conviendra d'utiliser pour la télédéclaration des aides PAC

CAS 2.2 création d'une société par PLUSIEURS AGRICULTEURS dont AU MOINS UN était DÉJÀ INSTALLÉ

mes démarches → Renseigner les informations relatives à la nouvelle société dans les *Feuillets 2 et 3*
→ Renseigner le cas échéant un formulaire *Demande d'attribution de numéro pacage* pour chaque associé n'en détenant pas
→ Renseigner le tableau ci-dessous avec les informations relatives à l'exploitation ou aux exploitations à l'origine de la nouvelle société

| Dénomination | N° PACAGE | N° SIRET |
|--------------|-----------|----------|
| | _____ | _____ |
| | _____ | _____ |
| | _____ | _____ |

→ Pour transférer des DPB à la nouvelle société, des *clauses de transfert de DPB** de type A, B ou C doivent être contractées

Informations complémentaires Un numéro pacage sera attribué à la nouvelle entité
C'est ce numéro qu'il conviendra d'utiliser pour la télédéclaration des aides PAC

CAS 3 – CRÉATION d'une EXPLOITATION INDIVIDUELLE par un ASSOCIÉ de société

NB : la création d'une exploitation individuelle par un nouvel agriculteur n'ayant jamais exercé individuellement ou sous forme sociétaire OU n'ayant jamais demandé d'aides de la PAC nécessite de compléter le formulaire *Demande d'attribution de numéro pacage*

| <input type="checkbox"/> CAS 3.1 | suite à DISSOLUTION de la société source | <input type="checkbox"/> CAS 3.2 | suite à SORTIE de l'associé | <input type="checkbox"/> CAS 3.3 | avec MAINTIEN DE L'ASSOCIÉ dans les DEUX exploitations |
|----------------------------------|---|----------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|--|
| mes démarches | → Renseigner les informations relatives à la nouvelle exploitation dans le <i>Feuille 2</i> → Pour transférer des DPB à la nouvelle exploitation, des <i>clauses de transfert de DPB*</i> de type A, B ou C doivent être contractées (ou éventuellement E si l'associé sortant concerné avait mis du foncier et des DPB à disposition de la société) → Dans le cas 3.2, transmettre le <i>Feuille 3</i> avec la liste des associés mise à jour pour la société source | | | | |
| Informations complémentaires | L'exploitant individuel conserve le numéro pacage qui lui avait été attribué en tant qu'associé | | | | |

CAS 4 – SÉPARATION d'une société en PLUSIEURS EXPLOITATIONS (forme individuelle ou société)

| | |
|------------------------------|---|
| mes démarches | → Renseigner les informations relatives à l'exploitation résultante dans le <i>Feuille 2</i> . Pour les sociétés, compléter également le <i>Feuille 3</i> → Renseigner le cas échéant un formulaire <i>Demande d'attribution de numéro pacage</i> pour chaque associé n'en détenant pas → Pour transférer des DPB à l'exploitation résultante, des <i>clauses de transfert de DPB*</i> de type A, B ou C doivent être contractées (ou éventuellement E pour les associés sortant ayant mis du foncier et des DPB à disposition de la société) |
| Informations complémentaires | En cas de création d'une nouvelle société , un numéro pacage sera attribué à cette nouvelle entité. C'est ce numéro qu'il conviendra d'utiliser pour la télédéclaration des aides PAC Dans les autres cas , les entités résultant de la séparation conservent le numéro pacage qui leur avait été attribué |

CAS 5 – ABSORPTION d'une exploitation (sous forme individuelle ou société) PAR UNE SOCIÉTÉ EXISTANTE

| mes démarches | → Identification de l'exploitation absorbée : <table border="1"><thead><tr><th>Dénomination</th><th>N° PACAGE</th><th>N° SIRET</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>_____</td><td>_____</td></tr></tbody></table> → Renseigner le cas échéant les <i>Feuillets 2 et 3</i> si l'absorption conduit à modifier les données d'identification, les coordonnées ou les associés de la société absorbante → Pour récupérer les DPB de l'exploitation absorbée, des <i>clauses de transfert de DPB*</i> de type A et/ou C peuvent être rédigées | Dénomination | N° PACAGE | N° SIRET | | _____ | _____ |
|---------------|---|--------------|-----------|----------|--|-------|-------|
| Dénomination | N° PACAGE | N° SIRET | | | | | |
| | _____ | _____ | | | | | |

CAS 6 – TRANSFORMATION d'une société avec CONTINUITÉ DE LA PERSONNE MORALE (hors fusion ou scission)

NB : il s'agit des cas de transformation régulière avec continuité de la personne morale au sens de l'article L210-6 du code du commerce et de l'article 1844-3 du code civil. Le terme de transformation doit être mentionné dans les PV et statuts d'AG.
Exemples : transformation d'une EARL en SCEA, d'une EARL en SA (et inversement)

| <input type="checkbox"/> CAS 6.1 | transformation n'impliquant pas un GAEC |
|----------------------------------|---|
| mes démarches | → Renseigner les informations relatives à l'exploitation sous sa nouvelle forme dans le <i>Feuille 2</i> . Compléter le cas échéant le <i>Feuille 3</i> si cette transformation s'accompagne d'une mise à jour des associés → Renseigner le cas échéant un formulaire <i>Demande d'attribution de numéro pacage</i> pour chaque associé n'en détenant pas |
| Informations complémentaires | La société conserve le numéro pacage qui lui avait été attribué, la DDT(M)/DAAF procède au changement de dénomination. Les DPB restant attachés au même numéro pacage, il n'y a pas lieu de contracter des clauses de transfert de DPB |
| <input type="checkbox"/> CAS 6.2 | transformation impliquant un GAEC |
| mes démarches | → Renseigner les informations relatives à l'exploitation sous sa nouvelle forme dans le <i>Feuille 2</i> . Compléter le cas échéant le <i>Feuille 3</i> si cette transformation s'accompagne d'une mise à jour des associés. → Renseigner le cas échéant un formulaire <i>Demande d'attribution de numéro pacage</i> pour chaque associé n'en détenant pas |
| Informations complémentaires | Dans ce cas particulier et même s'il s'agit juridiquement de la même entité, <u>un nouveau numéro pacage est attribué à la nouvelle entité</u> pour des raisons administratives. S'agissant de la même personne morale, les DPB seront toutefois directement transférés par la DDT(M)/DAAF à la nouvelle entité issue de ce changement sans rédaction de clause de transfert spécifique. |

* Se reporter aux formulaires et notices correspondants dans la rubrique « Droits à paiement de base » de l'onglet « formulaires et notices » de telepac

Fait en 2 exemplaires (un pour l'exploitant, un pour la DDT(M)/DAAF)

À : _____, le _____

Signature de l'exploitation *Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC. Chaque signataire doit indiquer son nom et son prénom.*

Déclaration des modifications intervenues au sein d'une exploitation • Campagne 2020

Feuillet 2 : données d'identification de l'exploitation après modification

N° SIRET

POUR UN EXPLOITANT INDIVIDUEL :

M. Mme (rayez la mention inutile) NOM :

Nom de naissance :

Prénoms : Né(e) le :

à : Département ou pays :

POUR UNE EXPLOITATION SOUS FORME SOCIÉTAIRE :

Dénomination sociale :

Forme juridique : GAEC EARL SCEA SARL Groupement pastoral

Autres :

DANS TOUS LES CAS

Adresse postale (adresse à laquelle les courriers seront adressés) :

Code postal Commune :

Adresse du siège d'exploitation (ne pas renseigner si identique à l'adresse postale) :

Code postal Commune :

Numéro(s) de téléphone fixe

Numéro(s) de téléphone portable

Adresse électronique :

N° MSA

Si l'exploitation a un atelier d'élevage :

n° de détenteur BDNI : **F, R** n° attribué depuis le

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le cas échéant, N° PACAGE attribué à la nouvelle entité :

Fait en 2 exemplaires (un pour l'exploitant, un pour la DDT(M)/DAAF)

À : , le

Signature de l'exploitation *Le signataire est l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC. Chaque signataire doit indiquer son nom et son prénom.*

Déclaration des modifications intervenues au sein d'une exploitation • Campagne 2020

Feuille 3 : tableau des associés en cas de forme sociétaire

| LISTE DES ASSOCIÉS | | Si forme sociétaire = autre que GAEC | Si forme sociétaire = GAEC |
|--------------------|--|---|--|
| N°pacage (*) | Civilité, nom et prénoms ou dénomination sociale | mettre une croix dans la colonne correspondant à la situation de l'associé (**) | Depuis le _____ Jusqu'au _____ <input type="checkbox"/> Associé exploitant <input type="checkbox"/> Associé gérant <input type="checkbox"/> Associé non-exploitant |
| | Entrée dans la forme sociétaire le : _____ Sortie de la forme sociétaire le : _____ | | |
| | Entrée dans la forme sociétaire le : _____ Sortie de la forme sociétaire le : _____ | <input type="checkbox"/> Associé exploitant <input type="checkbox"/> Associé gérant <input type="checkbox"/> Associé non-exploitant | Depuis le _____ Jusqu'au _____ |
| | Entrée dans la forme sociétaire le : _____ Sortie de la forme sociétaire le : _____ | | |
| | Entrée dans la forme sociétaire le : _____ Sortie de la forme sociétaire le : _____ | <input type="checkbox"/> Associé exploitant <input type="checkbox"/> Associé gérant <input type="checkbox"/> Associé non-exploitant | Depuis le _____ Jusqu'au _____ |
| | Entrée dans la forme sociétaire le : _____ Sortie de la forme sociétaire le : _____ | | |
| | Entrée dans la forme sociétaire le : _____ Sortie de la forme sociétaire le : _____ | <input type="checkbox"/> Associé exploitant <input type="checkbox"/> Associé gérant <input type="checkbox"/> Associé non-exploitant | Depuis le _____ Jusqu'au _____ |
| | Entrée dans la forme sociétaire le : _____ Sortie de la forme sociétaire le : _____ | | |
| | Entrée dans la forme sociétaire le : _____ Sortie de la forme sociétaire le : _____ | <input type="checkbox"/> Associé exploitant <input type="checkbox"/> Associé gérant <input type="checkbox"/> Associé non-exploitant | Depuis le _____ Jusqu'au _____ |
| | Entrée dans la forme sociétaire le : _____ Sortie de la forme sociétaire le : _____ | | |

(*) Si l'associé ne dispose pas encore d'un n° pacage, il doit en faire la demande à l'aide d'un autre formulaire « Formulaire à remplir pour les nouveaux demandeurs » en le complétant à son nom individuel.
 (**) Renseignez dans le champ « depuis le » la date depuis laquelle l'associé est (ou a été) gérant ou exploitant de la société. Si l'associé n'est plus exploitant ou gérant de la société, indiquez dans le champ « jusqu'au » la date jusqu'à laquelle il a été exploitant ou gérant de la société.